

Fait à Paris, le 12 septembre 2023

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA COURT TERME ISR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement « **SIENNA COURT TERME ISR** », géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

▪ **Suppression du montant minimum de souscription pour la part « I » :**

Actuellement, toute souscription de part « I » (FR0007391255) du Fonds requiert un montant minimum d'une part pour la souscription.

Désormais, ce montant minimum sera supprimé : les souscriptions de part « I » du Fonds pourront ainsi s'effectuer sans condition de montant minimum.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entre en vigueur à compter du 18/09/2023, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | SIRET : 32092182800085 | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com